

## // Espaces protégés

Date de création :

20/01/21

Mise à jour :

Mai 2021

**Quels sont les espaces protégés en Centre-Val de Loire ?  
Quelle est l'évolution des surfaces associées ?**

Parce qu'ils sont le lieu de vie d'espèces végétales ou animales rares et menacées, ou encore parce qu'ils représentent un milieu naturel remarquable, certains espaces sont protégés afin d'inciter ou d'y assurer une gestion durable.

### DÉFINITION & DESCRIPTION

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) définit un espace protégé « comme un espace géographique clairement défini et géré afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».

On distingue plusieurs niveaux de protection :

- Les protections réglementaires : ce sont les protections les plus fortes. Ces protections s'accompagnent de cahiers des charges pour veiller à une gestion durable des milieux présents et des espèces qui y vivent.
- Les protections foncières : elles désignent des sites acquis par les gestionnaires et soumis à des documents de gestion durable. Ce mode de protection peut être superposé avec d'autres dispositifs

réglementaires ou contractuels.

- Les protections contractuelles : ce sont des mesures qui indiquent la présence d'une espèce ou d'un milieu à valoriser. Elles sont issues d'un projet de territoire et de la création d'une charte à laquelle adhère volontairement les parties prenantes. (ex. Parcs naturels régionaux).
- Les autres outils de protection : ces espaces ont vocation à être protégés car ils contiennent au moins un habitat ou une espèce à préserver. Ils ne sont toutefois pas soumis à des mesures obligatoires : la gestion durable dépend de la volonté du propriétaire (cas des sites Natura 2000).

L'indicateur **espaces protégés**, liste les différentes protections présentes en Centre-Val de Loire, les surfaces associées et les tendances d'évolution.

### RÉSULTATS

Les espaces protégés en région couvrent environ **33%** du territoire naturel régional.

La part de protection réglementaire ne concerne toutefois que **2%** des espaces protégés (et moins de 1% du territoire régional). On distingue ainsi :

2 195 ha

#### Réserves naturelles régionales et nationales (RNR et RNN)

Espaces bénéficiant d'une protection réglementaire à long terme, dans un but de conservation de la biodiversité. Ces milieux sont gérés par l'intermédiaire d'un comité consultatif de gestion.

375 ha

#### Réserves biologiques dirigées ou intégrales (RBD ou RBI)

Statut de protection spécifique aux espaces les plus remarquables des forêts publiques, sans intervention humaine (= réserve intégrale), avec une gestion conservatoire des habitats (= réserve dirigée).

3 567 ha

#### Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB)

Encadrement ou interdiction de certaines activités sur un espace du fait d'une menace directe sur une espèce végétale ou animale protégée.

5 459 ha

#### Réserve nationale de chasse et faune sauvage (RNCFS)

Aires créées par arrêté ministériel du fait d'une importance particulière (étude scientifique, espèce en déclin, étendue). La pratique de la chasse et toute autre activité qui pourrait gêner la faune y sont interdites.

4 375 ha

#### Sites des Conservatoires d'espaces naturels

Sites bénéficiant d'une maîtrise foncière (acquisition) ou d'une maîtrise d'usage (convention, bail). Ces sites sont soumis à des plans de gestion durable pour entretenir, restaurer et préserver la biodiversité.

94 ha

#### Sites de collectivités

Espaces détenus par des collectivités et entretenus en faveur de la biodiversité avec une gestion adaptée à l'habitat, la faune et la flore qui y sont présents.

14 774 ha

#### Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Zones « fragiles ou menacées » qui nécessitent une protection foncière et la mise en œuvre d'un plan de gestion. Ce sont des espaces acquis par les Départements ou soumis à une convention avec les propriétaires privés ou publics.

399 270 ha

#### Parcs naturels régionaux

Territoires engagés dans une démarche de protection du patrimoine naturel et de développement durable. Les PNR n'ont pas d'obligation réglementaire et les actions sont donc issues du volontariat des collectivités membres.

873 238 ha

#### Réseau européen Natura 2000 (ZSC + ZPS)\*

Sites désignés du fait de la présence d'oiseaux sauvages (Zone de protection spéciale) ou de faune/flore/habitats remarquables (Zone spéciale de conservation), la gestion s'y fait de façon contractuelle.

En vert, les outils de protection réglementaire, en bleu, les outils de protection foncière, contractuelle et autres.

\*Les deux réseaux peuvent se chevaucher. La surface citée est sans double compte.

# Cartographie des espaces protégés



Balbuzard pêcheur  
©Denis Attinault



Anémone pulsatille, Vallée des  
Cailles ©Cen Centre-Val de  
Loire / I. Gravand



RNR Terres et étangs de Brenne  
Massé-Foucault ©Cen Centre-  
Val de Loire / A. Patrigeon

## OUTILS DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRE

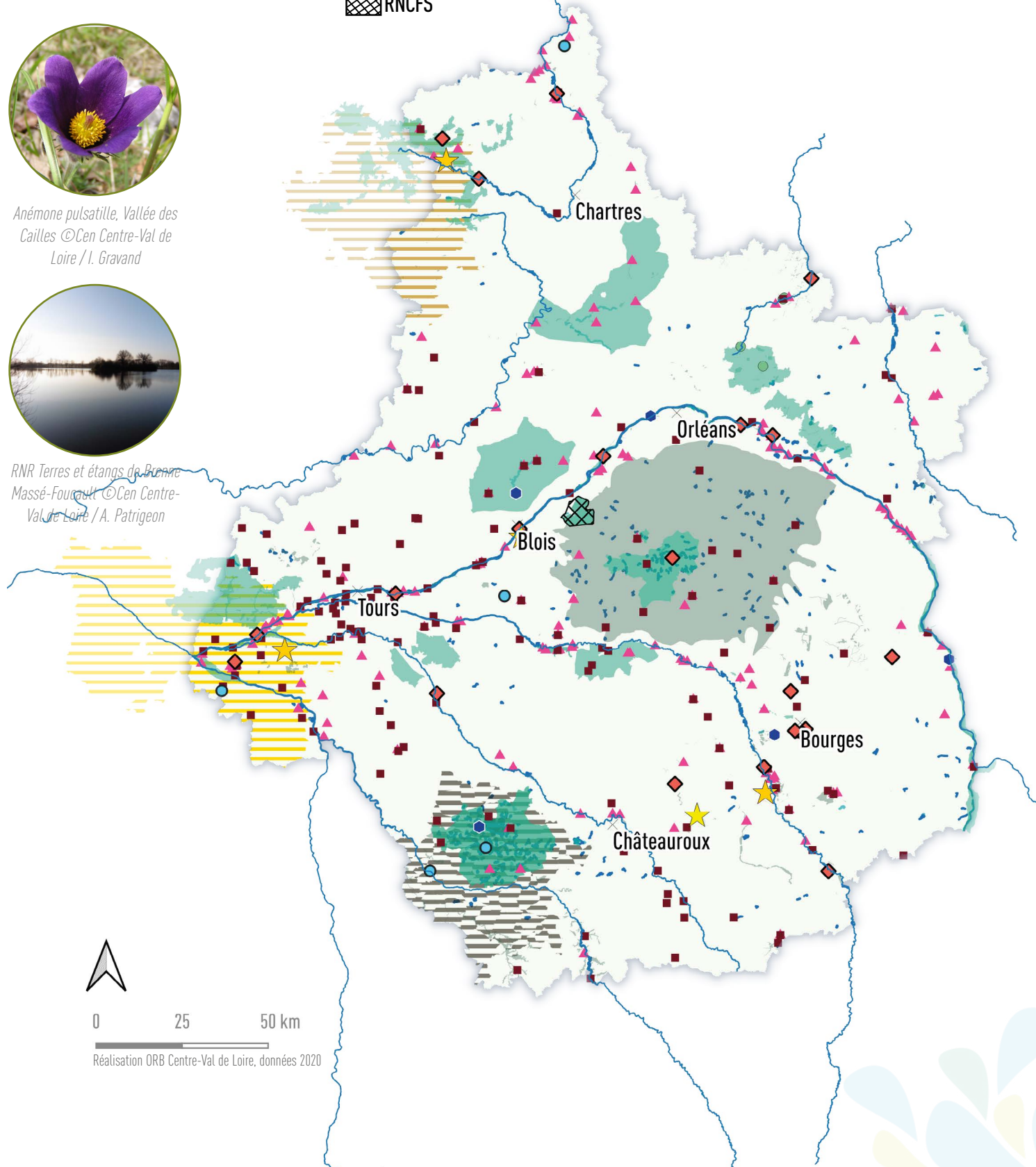
- ★ Réserve biologique dirigée
- ★ Réserve biologique intégrale
- ◇ APPB
- RNN
- RNR
- ▨ RNCFS

## OUTILS DE PROTECTION FONCIÈRE

- ENS
- ▲ Sites CEN acquis  
ou en maîtrise d'usage
- Sites Collectivités

## AUTRES OUTILS DE PROTECTION

- Natura 2000 - ZPS
- Natura 2000 - ZSC
- ▨ PNR Perche
- ▨ PNR Loire-Anjou-Touraine
- ▨ PNR Brenne

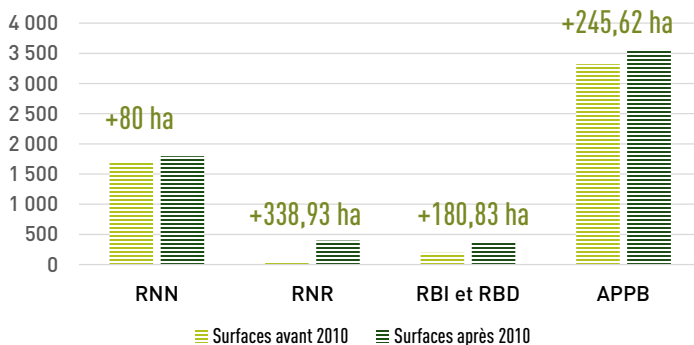


0 25 50 km

Réalisation ORB Centre-Val de Loire, données 2020

## RÉSULTATS (suite)

On observe une progression des surfaces en protection réglementaire de 845 ha depuis 10 ans. **En 2014, deux nouvelles RNR ont été délimitées** (RNR du marais de Taligny -37 et RNR de la Vallée des Cailles -28), ainsi qu'une nouvelle RNN, le site des Chaumes du Verniller -18, conduisant à un total de 5 RNR et 5 RNN sur le territoire régional. Il n'y a pas eu de création de nouveaux sites depuis. **Concernant les APPB, 4 ont été créés après 2010**, le plus récent étant celui du site de reproduction de sternes à Tours -37, créé en 2020. Les 18 autres sites ont été délimités entre 1980 (Val d'Auron -18) et 2016 (Étang de la Benette -18). Des extensions de sites viennent également agrandir les surfaces existantes comme celle, en 2019, du site du Patouillet -18, d'une cinquantaine d'hectares environ. **Enfin, les surfaces des RBD et RBI ont presque doublées en 2019**, avec la création d'une nouvelle aire de plus de 180 ha, la RBI/RBD du Vallon du Maupas -37.



Évolution des surfaces (ha) de protection réglementaire depuis 2010

## ANALYSE

Les espaces protégés en Centre-Val de Loire sont fortement liés aux milieux alluviaux (cours d'eau et zones humides) : en particulier les sites Cen, de nombreux ENS et les sites classés Natura 2000 ZSC (Directive habitats), tout le long de la Loire et sur les différentes zones de marais et d'étangs, en Brenne notamment.

Pour les plaines agricoles, c'est principalement l'identification d'une avifaune remarquable, c'est-à-dire les oiseaux des plaines, qui est à l'origine du classement en Natura 2000 ZPS (Directive oiseaux). Ainsi le site Natura 2000 «Beauce et vallée de la Conie», dans l'Eure, est notamment dû à la présence de 3 espèces de Busards (Saint-Martin, cendré, des roseaux). Celui de la «Petite Beauce» au nord de Blois, s'explique entre autre, par la présence de l'Oedicnème criard.

La forêt de Sologne est entièrement couverte par un site Natura 2000 ZSC

(Directive habitats) mais possède également des sites Natura 2000 ZPS (Directive oiseaux). La forêt est remarquable par ses zones humides de qualité, une grande richesse floristique et la présence d'espèces d'oiseaux telles que le Balbuzard pêcheur, l'Aigle botté, ou encore le Circaète Jean-le-Blanc.

De 2010 à 2020, le type de protection attribué aux espaces était guidé par la stratégie régionale de création des aires protégées (SCAP). Dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale des aires protégées (SNAP), publiée en janvier 2021, un nouveau dynamisme devrait en découler (les objectifs visent notamment 10% du territoire national sous protection forte d'ici 2030 contre 1,8% actuellement). En région, des plans d'actions territoriaux triennaux déclineront les objectifs aux particularités et enjeux du Centre-Val de Loire et permettra d'identifier les secteurs prioritaires.

## LIMITES D'UTILISATION

Les surfaces des espaces protégés peuvent avoir une marge d'erreur d'environ 2%. Cela s'explique par les traitements des logiciels d'informations géographiques et le tracé des zonages pouvant engendrer des erreurs d'intersections.

L'ordre de grandeur est toutefois exact et permet une cartographie fiable des espaces protégés en Centre-Val de Loire.

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

### Sources des données :

- Données cartographiques :
  - CORINE Land Cover, série 2018
  - Délimitation des espaces gérés : service SIG Cen Centre-Val de Loire
  - Surface des RNN, RNR, ENS, RBI et RBD : la Région, les 6 départements, la DREAL, le service de l'INPN

**Fréquence de mise à jour** : tous les 4 ans.

## POUR EN SAVOIR +

### Indicateurs en lien :

- [Biodiversité, forêt est surfaces protégées.](#)
- [Espaces gérés](#)

**Rédactrice** : Laetitia Roger-Perrier ARB Centre-Val de Loire

## BIBLIOGRAPHIE

Sites [DREAL](#) et [INPN](#)

Photo en-tête et pied de page : RNN Saint-Mesmin -45